



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

#PECHE66



Schéma de Développement du Loisir Pêche des Pyrénées-Orientales



L'ESSENTIEL



2025 - 2029

PARTENAIRES FINANCIERS



SDDL P 66

MASSIF DES CAMPORELLS (66)



LE MOT DU PRÉSIDENT

Pour la première fois de son existence, la **Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques** des Pyrénées Orientales se dote d'un **véritable outil politique d'orientation, à caractère général** qui nous permettra de **définir nos lignes de développement du loisir pêche à l'échelle du département pour les 5 ans à venir.**

Avec le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et de la Gestion piscicole (PDPG), le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) est le **deuxième document cadre** dont doivent disposer les fédérations départementales de pêche sur le plan statutaire au titre de leurs missions d'utilité publique. Ce second document permettra de décliner à l'échelon local la Stratégie Nationale de Développement du Loisir Pêche (SNDLP), initiée dès 2010 par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

Nous possédons désormais ce deuxième document stratégique. C'était l'une des principales priorités du présent mandat.

Cette démarche a été initiée dès 2023 et a été confiée à l'association AYGA véritable expert dans ce domaine, qui de son œil neutre et extérieur, a travaillé pendant près de deux ans à la réalisation de ce schéma de développement. Celui-ci est composé de deux parties majeures :

- **La réalisation d'un diagnostic de notre territoire** et de notre réseau pêche existant mettant en avant **nos atouts mais aussi nos points faibles** ;
- **L'élaboration d'un plan d'actions** composé de **neuf grands enjeux pour les 5 années à venir (2025-2029)** ;

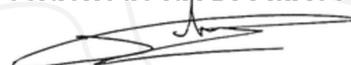
Je suis très satisfait que cette démarche ait permis **d'associer le plus grand nombre**, comme lors de **l'enquête adressée directement aux pêcheurs**, mais aussi **auprès de nos AAPPMA, nos administrateurs** et à **l'ensemble des bénévoles actifs** au sein de nos commissions de travail.

Ce document d'avenir au service des pêcheurs et du territoire va nous permettre à **travers plus de 106 fiches actions de mettre en œuvre notre stratégie départementale.** Son déploiement permettra de **développer notre loisir**, car nous le savons **le potentiel halieutique de notre département est considérable et attractif**, il possède une **richesse piscicole diversifiée et préservée** qu'il convient de valoriser.

Pour cela, **notre pêche doit être plus moderne** et s'adapter à **tous les pêcheurs et à toutes les techniques**, mais aussi aux changements de la société et au dérèglement climatique. Cela passera aussi par la **simplification et une harmonisation de notre réglementation.**

La **stratégie** et les **actions** qui découlent de cet **outil politique** devraient permettre de **tisser des liens plus étroits avec les différents acteurs** et notamment **les collectivités territoriales en charge du tourisme.** Il s'agit d'un **document cadre ambitieux mais réaliste** qui démontrera que **notre loisir, en qualité d'activité de pleine nature, véhicule de belles valeurs** et que **son développement est sans nul doute un bon vecteur social et économique.**

Sébastien DELMAS,
Président de la FDPPMA66



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE



La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) s'est engagée dès 2010 dans l'élaboration d'un **Schéma National de Développement du Loisir Pêche**.

Ce document de référence a permis la création d'une **commission spécialisée «Développement du Loisir Pêche»**, chargée de promouvoir et d'accompagner les actions en faveur de la pêche de loisir.

Ce schéma définit une **stratégie nationale**, déclinée localement à travers l'élaboration d'un **Schéma Départemental du Loisir Pêche (SDDLPL) pour chaque fédération**. Ce dernier fixe, à l'échelle de chaque territoire, les orientations et les projets pour valoriser la pêche, développer son attractivité et favoriser son accessibilité au plus grand nombre.

LE SDDLPL ?

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL) est **le document cadre fondamental qui assure le développement et la promotion du loisir pêche**. Les principaux enjeux consistent à :



CE QUE CONTIENT UN SDDLPL :

- Un **état des lieux** du loisir pêche sur le département (parcours, renseignements...)
- Des **propositions d'aménagements et d'actions** (pontons, mises à l'eau, signalétique, sentiers, manifestations...).
- Des **actions de communication** et d'attractivité.
- Un **plan de financement** et un **calendrier de mise en œuvre**.

QUI L'ÉLABORE ?

- **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)** avec un bureau d'étude si elle le souhaite pour avoir un regard extérieur. Ce SDDLPL a été réalisé avec le Bureau d'Etude AYGA.
- **Avec l'appui des AAPPMA** (Associations agréées de pêche) locales et leurs adhérents.
- **Et en partenariat avec** : collectivités territoriales, agences du tourisme, etc.



LA PÊCHE DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

En France, la pêche de loisir en eau douce est organisée en plusieurs niveaux. **Au sommet, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)**, agréée pour la protection de l'environnement, développe la pêche et veille à la préservation des milieux aquatiques.

À l'échelle régionale, **les associations régionales** assurent la coordination entre les départements et représentent la pêche auprès des institutions régionales.

Chaque **fédération départementale** agit au niveau départemental et coordonne les actions locales.

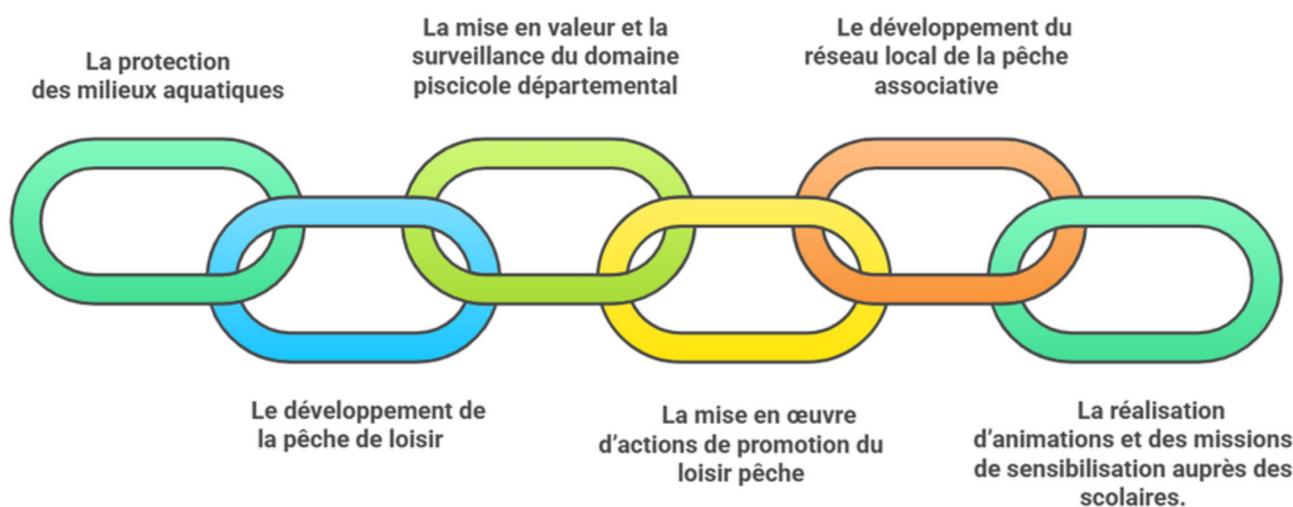
Enfin, **les AAPPMA** (associations locales) organisent la vie associative.



LA FDPPMA 66, UNE STRUCTURE FÉDÉRATRICE

Echelon Départemental - Création 1942 - Association loi 1901

6 MISSIONS PRINCIPALES & 9 SALARIÉ(E)S pour :



- **Etablissement d'utilité publique**
- **Missions d'intérêt général**
- **Agréée au titre de la protection de l'environnement**
- **Agréée au titre de l'Education à l'Environnement par l'Education Nationale**

AU SERVICE DE 29 ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Echelon local - Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Associations loi 1901



11 000 pêcheurs



UN MAILLON ESSENTIEL QUI
Anime les territoires



250 BÉNÉVOLES
25 équivalents temps plein

MISSIONS ET RÔLES :

- **Détenir et gérer les droits de pêche.**
- **Elaborer un plan de gestion piscicole.**
- **Mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche.**
- **Surveiller l'activité de pêche de loisir et l'état des milieux aquatiques.**



PORTRAIT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF ENTRE MER ET MONTAGNE



Siège de la FDPMA66 à Millas



1085 KM

DE RIVIÈRES

de 1^{ère} catégorie piscicole



311 KM

DE RIVIÈRES

de 2^{ème} catégorie piscicole



24

PLANS D'EAU

dont 14 en 2^{ème} catégorie



7

LACS DE BARRAGES

dont 4 en 1^{ère} catégorie



PLUS DE 60 LACS NATURELS

de montagne



GRANDE QUALITÉ

DES PAYSAGES ET DIVERSITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

Territoire contrasté entre plaine et montagne



NOMBREUX SITES DE PÊCHE D'EXCEPTION

91 parcours de pêche thématiques



Chapelet des lacs du Carlit



Lacs de la Raho



Lac des Bouillouses



Barrage de l'Agly

FORTE ATTRACTIVITÉ DES LACS DE MONTAGNE :
Réputation nationale du lac des Bouillouses.

TERRITOIRE DE COMPÉTITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Territoire d'accueil du championnat du monde de pêche à la mouche 2024



Équipe de France pêche à la mouche Masculine :
Titre mondial en 2024
dans les Pyrénées-Orientales



Équipe de France Féminine, pêche de la carpe :
Un premier titre mondial en 2019
Lacs de Villeneuve de la Raho



LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU DÉPARTEMENT



- Département attractif : montagne et littoral
- Douceur du climat
- Frontalier avec l'Espagne
- Grande diversité de paysages et de populations piscicoles
- Diversité des activités touristiques et des sites patrimoniaux
- Bonne synergie entre les acteurs
- Forte identité culturelle



- Département situé à l'extrémité sud du pays
- Climat potentiellement extrême (Sécheresse / Crue)
- Présence de territoires excentrés avec difficultés d'accès
- Vieillesse de la population
- Revenus moyen des ménages très faibles

QUI SONT LES PÊCHEURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ?

11 000 PÊCHEURS EN MOYENNE PAR AN :

71 %
domiciliés dans le département

11 %
domiciliés dans les départements voisins

11 %
dans les autres départements

7 %
de pêcheurs étrangers (Espagne)



UN DÉPARTEMENT RICHE ET DIVERSIFIÉ, MAIS FRAGILE

La pêche dans le département des Pyrénées-Orientales est reconnue nationalement et notamment grâce aux lacs des Bouillouses et du Carlit qui constituent des fleurons.

Cependant, malgré sa dominance montagnarde qui constitue une richesse unique et reconnue avec ses torrents, ses retenues de barrages et sa soixantaine de lacs naturels, **le département présente bien des atouts.** En effet, il est également possible de pêcher dans des cours d'eau de taille moyenne comme la Têt ou le Tech que ce soit pour rechercher les truites, les cyprinidés et dans une moindre mesure les carnassiers.

Les 3 retenues de barrages de plaine : Retenue de l'Agly, Plans d'eau de La Raho, Retenue de Vinça constituent également des sites exceptionnels pour la recherche des carpes et des carnassiers. Les plans d'eau des Escoumes, des Bouzigues à Saint-Feliu-d'Avall et de Villelongue-dels-Monts présentent des peuplement piscicoles similaires mais leurs superficies plus modestes les rendent plus faciles à appréhender, notamment depuis les berges.

Les petits plans d'eau de 2ème catégorie comme ceux de Millas, Ille sur têt, Saint Estève ou de Prades sont extrêmement intéressants pour développer la pêche pour tous, et notamment pour les familles. **Il en est de même pour les petits plans d'eau de 1ère catégorie** comme La Jasse de Calvet, ou les plans d'eau de Saillagouse et d'Osseja où la gestion est plutôt orientée vers les lâchers réguliers de truites. Ils sont de plus faciles à aménager ce qui garantira leur valorisation ainsi que celle des communes concernées. Il existe également **plusieurs plans d'eau qui sont gérés par des communes** alors qu'ils pourraient être intégrés à l'offre proposée par les AAPPMA ou par la Fédération de pêche. En effet, cette dernière est porteuse de projets de valorisation pour tous dans le cadre de l'intérêt général. On ajoutera que **l'argent des cartes de pêche est réinvesti dans le développement de la pêche et dans la protection des milieux aquatiques**, cette dernière mission étant d'intérêt public.

Enfin, il est impossible de ne pas citer **le lac de Balcère qui constitue un produit pêche spécifique.** Il est géré par la Fédération de pêche et la commune des Angles en tant que site de pêche touristique dans un cadre authentique. Le lac de Balcère est précieux car il permet d'étendre l'offre touristique dans un site de qualité avec de nombreux poissons. Ainsi, **tout est possible dans les Pyrénées-Orientales.** Rares sont les départements où en moins d'une heure de voiture il est possible de passer de la pêche de la truite en haute montagne à la pêche de la carpe ou du black-bass dans la plaine.

Malgré tout, le département des Pyrénées-Orientales est malheureusement devenu le laboratoire français du réchauffement climatique. **Impacté lourdement avec des assecs en cours d'eau mais aussi en plans d'eau, l'activité pêche est de fait la première concernée.** La dégradation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tout comme la faiblesse des épisodes neigeux inquiètent. **Cependant, la pêche en altitude tout comme dans les lacs et les plans d'eau a encore de beaux jours devant elle. Il s'agit donc d'une activité touristique d'avenir.**



LE DIAGNOSTIC DU SDDL

CONNAISSANCE DES PÊCHEURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le diagnostic du SDDL s'est appuyé sur plusieurs éléments afin d'obtenir une connaissance précise de l'état de la pêche dans le département des Pyrénées-Orientales. **Le recours à un bureau d'étude extérieur a été une volonté affirmée, dans l'objectif de bénéficier d'un regard neuf et impartial.**

Ce travail s'est fondé sur différentes actions : des visites de terrain, des rencontres avec les AAPPMA et des salariés de la fédération, ainsi qu'une enquête réalisée directement auprès des pêcheurs.

ENQUÊTE PÊCHEURS

QUESTIONNAIRE SOUMIS AUX PÊCHEURS :

919
Réponses
(16% des ventes
des cartes annuelles)


RÉSEAUX SOCIAUX


PAPIERS
MAGASIN / AAPPMA


MAIL


PRESSE LOCALE



ANALYSE DES RÉSULTATS

● Type de pêcheurs :

- Bonne représentation de tous les âges
- Difficultés à mobiliser les pêcheurs occasionnels et débutants
- Culture traditionnelle pour la pêche de la truite
- Emergence de la pêche des poissons carnassiers
- Pêches au coup, de carpe et de silure moins pratiquées

● Motivations :

- Immersion dans la nature, calme, évasion
- Avoir des touches et capturer des poissons ... mais 23 % ne vont pas à la pêche pour capturer des poissons !
- Partage en famille ou entre amis

● Les pêcheurs constituent un public extrêmement diversifié

- Toutes les catégories d'âges
- Toutes les catégories socioprofessionnelles
- Diversité des niveaux de pratiques : Pêcheurs spécialistes, réguliers, occasionnels et/ou débutants
- Diversité des techniques de pêche
- Diversité des motivations liées à la pratique
- Tendance des pêcheurs à la spécialisation

LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

- LOISIR PÊCHE -



- 👍 3 lacs de barrage de 2^{ème} cat mais 1 seul navigable
- 👍 4 lacs de barrage de 1^{ère} cat dont 1 navigable : Rare !
- 👍 Réseau de plus de 60 lacs naturels de montagne
- 👍 Chapelets de lacs naturels faciles d'accès : Rare !
- 👍 Réseau de petits plans d'eau idéaux pour la pêche en famille
- 👍 1 produit touristique: le lac de Balcère



Selon les résultats de l'enquête auprès des pêcheurs

- 👎 La sécheresse
- 👎 Le manque de poisson dans certains milieux
- 👎 Le prix de la carte de pêche

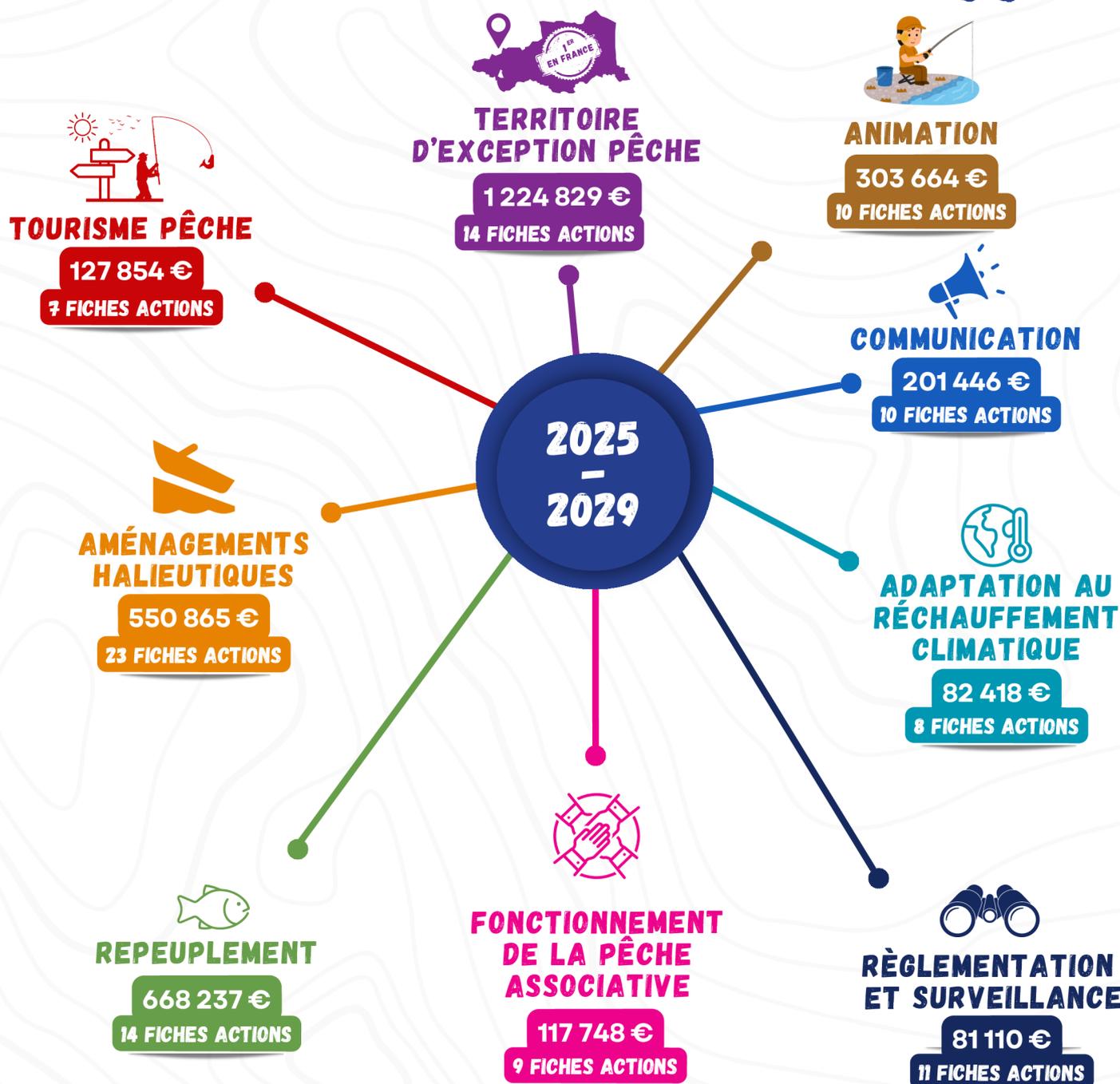


LE PLAN D'ACTION 2025-2029

Le SDDLPL est un document cadre ambitieux organisé en **9 grands enjeux stratégiques** qui sont développés dans un programme d'actions qui est composé de 106 fiches actions conçues pour être **utilisées de manière simple et efficace**. Elles détaillent le contexte, le chiffrage ainsi que les subventions attendues pour chaque action identifiée. **Il s'agit donc d'outils opérationnels** à développer dans le cadre d'une programmation pluriannuelle mais aussi au fil des opportunités. **Le budget global du SDDLPL représente près de 3,3 millions d'euros à répartir sur 5 ans.**

3 358 171 €

POUR LES PÊCHEURS ET LES MILIEUX AQUATIQUES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



Une commission dédiée évaluera chaque année le niveau d'avancement du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.



127 854 €

7 FICHES ACTIONS

PROMOUVOIR LE TOURISME PÊCHE ET FAVORISER L'ACCUEIL DES PÊCHEURS DANS LE DÉPARTEMENT



La pêche fait partie des activités de pleine nature qui sont de plus en plus pratiquées en s'adressant aussi bien à des publics confirmés et spécialisés, qu'à des débutants, des occasionnels ou tout simplement à des touristes qui vont la pratiquer en tant qu'activité de vacances. Le tourisme pêche s'articule également autour de la pêche en famille.

Complémentaire des autres activités de pleine nature, la pêche présente le gros avantage de pouvoir être pratiquée toute l'année, y compris hors saison touristique. De plus, à l'heure où le tourisme de neige est impacté par le changement climatique, la pêche vient se placer comme une activité de premier rang à pratiquer à la montagne et en particulier sur la période s'étalant de mars à octobre. Mais il s'agit également d'un complément intéressant au tourisme estival localisé sur le littoral.

Les axes pour développer le tourisme pêche sont connus et ils doivent s'articuler autour d'une offre pêche diversifiée et qualitative avec des produits pêche « clé en main ». La promotion de ces offres doit être portée entre les gestionnaires de la pêche et les acteurs du tourisme. A ce titre l'Agence Départementale de Tourisme (ADT) ainsi que les Offices de Tourisme constituent des partenaires de choix.



LES FORCES ET FAIBLESSES - TOURISME PÊCHE DANS LE 66 -



- ✔ Territoire diversifié
- ✔ La pêche est dans l'ère du temps avec le "slow tourisme"
- ✔ Territoire exceptionnel en montagne avec facilités d'accès
- ✔ 5 parcours pêche labellisés au niveau national
- ✔ 28 parcours no-kill / 7 parcours carpe de nuit
- ✔ 17 hébergements pêche labellisés
- ✔ 33 parcours pêche de loisir
- ✔ Projet de création d'un Territoire d'Exception Pêche

- ❌ Panneaux pas toujours efficace sur sites
- ❌ Pêche assez mal référencée sur l'ADT66 et absence presque totale des lacs de montagne
- ❌ Partenariat avec les Offices de tourisme à développer

On ajoutera que le tourisme pêche n'est pas un tourisme de masse. Il est harmonieux, respectueux des autres usagers, en immersion dans la nature et complémentaire des autres activités. Mais l'offre doit être structurée avec une identité forte.

Les Pyrénées-Orientales, territoire de qualité pour les grandes compétitions de pêche :

- Championnat du monde de pêche à la mouche 2024
- Coupe du monde féminine de pêche à la carpe 2019
- Coupe de France feeder 2024
- Compétitions majeures de pêche à la mouche régulièrement



LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- **Fiche action T1** : Développer une stratégie de développement du tourisme pêche avec Pyrénées Orientales Tourisme
- **Fiche action T2** : Développer les partenariats avec les Offices de Tourisme
- **Fiche action T3** : Poursuivre le développement du réseau d'hébergements pêche
- **Fiche action T4** : Consolider le réseau de dépositaires de cartes de pêche
- **Fiche action T5** : Faire du tourisme pêche un enjeu majeur pour les sites à enjeux Départemental



303 664 €

10 FICHES ACTIONS

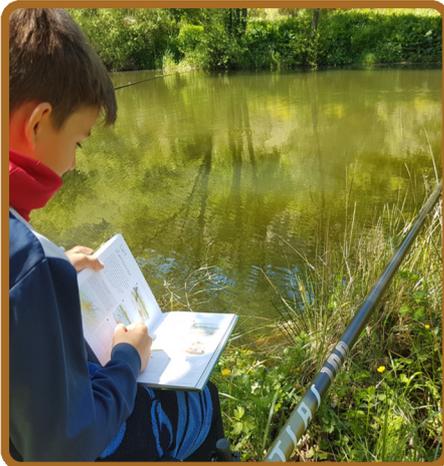
DÉVELOPPER LES ANIMATIONS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

Les animateurs diplômés de la Fédération de pêche réalisent régulièrement des actions d'éducation à l'environnement dans les établissements du département, en lien avec le cycle de l'eau et la découverte des milieux aquatiques en parallèles des programmes scolaires. **Cette mission d'utilité publique est extrêmement importante pour sensibiliser les plus jeunes, et par rebond les parents, à la fragilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.**

Les compétences des animateurs sont reconnues tant pour leurs qualités pédagogiques que pour leur maîtrise des problématiques abordées. **Ils représentent donc des acteurs incontournables pour éveiller les plus jeunes au fonctionnement des milieux aquatiques.**

La Fédération de pêche des Pyrénées-Orientales doit donc intensifier les efforts auprès des scolaires et déployer des moyens humains plus importants pour établir des partenariats avec les établissements scolaires du territoire.

Le travail des animateurs, tout comme celui du pôle scientifique, qui œuvre pour la connaissance et la protection des milieux aquatiques, **constitue la vitrine de la Fédération de pêche auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires.**



LES FORCES ET FAIBLESSES ANIMATION



- Présence d'un Atelier Pêche Nature itinérant
- Valorisation du Float-tube
- 3 projets d'Atelier Pêche Nature
- Diversité des animations
- Maison Pêche et Nature à Millas avec proximité des plans d'eau
- 2 concours de pêche en float-tube "challenge made in66"

- Volume d'animations dans les écoles à étoffer
- 1 seul animateur à temps plein

Les animations constituent une des actions phares des Fédérations de pêche étant donné qu'il s'agit d'un outil de promotion de la pêche mais aussi un puissant outil d'éducation à l'environnement. A ce jour, la FDAAPPM 66 embauche 1 seul animateur ce qui est insuffisant pour couvrir le département et assurer la diversité des missions liées à l'animation. Cela dit, les animations pêche sont diversifiées et calées sur les attentes des publics visés.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES EN 2023 :

- 39 interventions dans les collèges et écoles primaires
- 870 enfants sensibilisés
- 10 animations périscolaires pour 200 enfants
- 7 animations pour les 15 jeunes de l'Institut Médico-Educatif de Perpignan

1085 enfants sensibilisés en 2023 !



LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- Fiche action AN1** : Développer les moyens humains du pôle animation
- Fiche action AN2** : Poursuivre et accentuer le travail réalisé auprès des établissements scolaires
- Fiche action AN3** : Développer le réseau des Ateliers Pêche et Nature (APN)
- Fiche action AN4** : Diversifier les animations proposées par le pôle animation
- Fiche action AN5** : Créer des partenariats avec les moniteurs guides de pêche



1 224 829 €

14 FICHES ACTIONS

TERRITOIRE D'EXCEPTION PÊCHE (TEP)

PROFESSIONNALISER L'ACCUEIL DES PÊCHEURS
ET SENSIBILISER À LA FRAGILITÉ DU TERRITOIRE MONTAGNARD



Consciente de la richesse et de la valeur halieutique exceptionnelle de son territoire montagnard, la FDAAPPMA 66 travaille actuellement avec les élus locaux et les partenaires techniques et financiers sur la création d'une structure d'accueil et de promotion de ce territoire. Le projet est déjà bien avancé suite à plusieurs réunions de concertations avec les partenaires locaux.

Il s'agit donc de « porter un projet visant à utiliser la pêche récréative comme un vecteur de développement de l'économie locale et de préservation du territoire dans une logique d'activités 4 saisons ».

Ce projet sera une première en France étant donné qu'il n'existe pas de structure d'accueil et de promotion de la pêche, de type pôle pêche, avec des infrastructures et des salariés spécialisés en dehors des offres privées qui ne rentrent pas dans le cadre de l'intérêt général qui est ici prégnant.

LES OBJECTIFS DU TEP

LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE S'ARTICULERA AUTOUR DES ACTIONS SUIVANTES :

- 🎣 L'accueil des publics pêcheurs,
- 🎣 La location de matériels de pêche,
- 🎣 Les animations pêche pour des publics enfants, adultes, femmes, touristes, etc.,
- 🎣 La carte de pêche offerte aux enfants du territoire

LA PROTECTION DU TERRITOIRE QUI SERA ORIENTÉ AUTOUR DES ENJEUX SUIVANTS

- 🎣 La sensibilisation et la découverte des milieux aquatiques et notamment pour les scolaires du territoire,
- 🎣 La surveillance et la sensibilisation des usagers et des touristes.

Le TEP constitue donc un magnifique projet qui met en avant la synergie des différents acteurs locaux qui œuvrent pour développer le tourisme et la promotion d'un territoire grâce à la pêche. L'ambition du projet est proportionnelle à la valeur exceptionnelle de ce territoire montagnard, tant sur les aspects paysagers qu'halieutiques.

Le soutien indéfectible des collectivités territoriales et des partenaires publics constitue la condition sine qua non pour que le Territoire d'Exception Pêche aboutisse et soit pérenne.



LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- **Fiche action TEP1 :** Création d'un Territoire d'Exception Pêche (TEP)
- **Fiche action TEP2 :** Recruter une équipe salariée
- **Fiche action TEP3 :** Développement, promotion et tourisme pêche
- **Fiche action TEP4 :** Protection et sensibilisation
- **Fiche action TEP5 :** Développer des événements pêche et montagne
- **Fiche action TEP6 :** Accentuer et structurer la communication



550 865 €

23 FICHES ACTIONS

AMÉNAGEMENTS HALIEUTIQUES

RÉALISER DES AMÉNAGEMENTS POUR LES PÊCHEURS

Le département des Pyrénées-Orientales présente un fort potentiel halieutique avec de nombreux sites de pêche diversifiés et de qualité qui permettent de satisfaire toutes les catégories de pêcheurs.

Cependant, **ils sont dans l'ensemble peu valorisés ce qui limite leur développement.** En effet, l'aménagement des principaux sites de pêche crée de l'engouement en améliorant l'accessibilité et donc la pratique des pêcheurs. Mais **les aménagements permettent également de valoriser les sites ainsi que les territoires associés. L'intérêt général des programmes d'aménagements est indéniable étant donné que ces équipements profitent à tous.**

Ces derniers vont s'orienter autour de deux grandes catégories : les pontons de pêche et les rampes de mise à l'eau pour barques et bateaux.



LES PONTONS DE PÊCHE

Les pontons de pêche permettent d'améliorer et de sécuriser l'accès aux berges. Ils sont en général conçus pour être compatibles avec l'accueil des personnes à mobilité réduite. Généralement réalisés en bois, les pontons permettent une excellente intégration paysagère en plus d'apporter une plus-value aux sites.

21 plans d'eau ont été identifiés à fort potentiel d'aménagement dans le département



LES RAMPES DE MISE À L'EAU

Les rampes de mise à l'eau sont aménagées sous la forme de descentes destinées à permettre la mise à l'eau des embarcations mais aussi leur remontée.

Aujourd'hui, le barrage de retenue de l'Agly est équipé même si les aménagements peuvent être dénoyées en période de très basses eaux ou de sécheresse. Sur le plan d'eau de Matemale la rampe est partagée avec les autres usagers.

On notera que sur la majorité des retenues de barrages français, des rampes de mise à l'eau sont ou ont été aménagées. Il s'agit en effet de sites de pêche majeurs difficiles à pratiquer depuis les berges. Il est ainsi nécessaire qu'ils soient accessibles en bateau avec des aménagements de qualité qui permettent de mettre à l'eau toutes tailles d'embarcations quelle que soit la puissance des véhicules tracteurs.

Le département des Pyrénées-Orientales possède 5 retenues de barrage de qualité adaptés à la pêche embarquée ce qui constitue une chance inestimable pour les pêcheurs locaux mais aussi pour les pêcheurs extérieurs qui ne trouvent pas à ce jour, les conditions pour pratiquer correctement leur activité sur plusieurs d'entre eux.

MATEMALE, RARETÉ FRANÇAISE !

Les lacs de 1^{ère} catégorie, peuplés de truites, et navigables sont extrêmement rares. Hors, Matemale avec ses 230 ha permet de pêcher les salmonidés depuis une barque. Cette rareté doit donc être exploitée à sa juste valeur. Le lac de Puyvalador, plus intimiste, présente également un excellent potentiel.

Les lacs à équiper de rampes de mise à l'eau : Villeneuve-de-la-Raho, Vinça, Matemale, Puyvalador.

LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- **Fiche action A1 :** Aménager des pontons et des zones de pêche partagés
- **Fiche action A2 :** Améliorer et harmoniser la signalétique sur les parcours de pêche
- **Fiche action A3 :** Aménager des rampes de mise à l'eau
- **Fiche action A4 :** Poursuivre la diversification des produits pêche avec la création de parcours thématiques
- **Fiche action A5 :** Supprimer les parcours de Pays
- **Fiche action A6 :** Réaliser des études halieutiques



AMÉLIORER LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

201 446 €

10 FICHES ACTIONS



La communication est un enjeu important pour les gestionnaires et c'est d'autant plus vrai que nous vivons dans une ère de communication. Elle doit être planifiée, organisée et coordonnée pour être efficace auprès des différents publics ciblés.

En effet, **aujourd'hui les moyens de communication sont diversifiés et permettent d'utiliser tous les supports disponibles**, que les outils utilisés permettent une visibilité éphémère ou durable. Le grand public sera également une cible privilégiée pour faire rayonner la pêche et pour faire connaître des pratiques souvent méconnues car la pêche a évolué à l'instar de notre société. Il s'agit également de créer des vocations.

Enfin, l'information des élus est fondamentale car ils sont porteurs de programmes de développement des territoires dont la pêche fait partie intégrante.

On observera que **les compétitions constituent des outils de promotion de la pêche à part entière**. Ils permettent en effet de communiquer auprès de tous les publics tout en dynamisant la pratique de la pêche même si elle n'intéresse qu'une minorité des pêcheurs en tant que compétiteurs.



LES FORCES ET FAIBLESSES - COMMUNICATION FDPPMA66 -



- 1 Chargé de communication
- Comptes Facebook, Instagram et chaîne Youtube
- Mises à jour régulières sur les réseaux sociaux
- Plan de communication effectif
- Charte graphique
- Articles pêche chaque semaine dans la presse locale
- Utilisation de Flash-info (diffusion mail)
- Guide de pêche 66
- La minute #Pêche66 (Vidéos format court)
- Tournage JPCV en 2023

- Site internet peu mis à jour
- Carte interactive non mise à jour
- Carte interactive peu lisible et peu précise



Actuellement, la FDAAPPMA 66 utilise efficacement Facebook et Instagram avec un rythme de publications régulier sachant que les Réels (courtes vidéos) et les photos apportent plus de visibilité mais leur réalisation est plus chronophage. Le format vidéo « la minute de #pêche66 » est d'ailleurs très adapté pour communiquer auprès des pêcheurs.



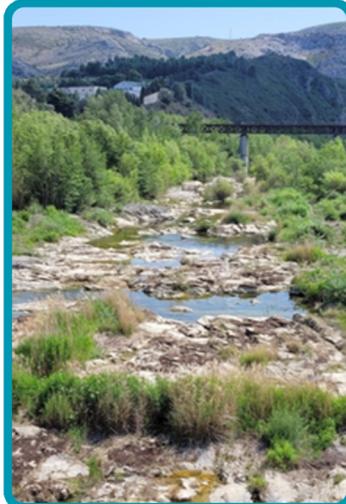
LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- Fiche action C1** : Refondre le site internet de la FDAAPPMA 66
- Fiche action C2** : Poursuivre la communication sur les réseaux sociaux
- Fiche action C3** : Poursuivre les missions avec les Youtubers
- Fiche action C4** : Améliorer la communication externe auprès des pêcheurs
- Fiche action C5** : Créer et transmettre une synthèse du SDDLPL aux élus
- Fiche action C6** : Organiser des événements de promotion et de développement de la pêche par les concours



82 418 €

8 FICHES ACTIONS



ANTICIPER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Aujourd'hui, **il n'est plus possible de nier les effets du réchauffement climatique**. Le rythme s'est accéléré avec de tristes records qui sont battus chaque année.

Ainsi, certains cours d'eau connaissent des assecs de plus en plus fréquents avec des ruptures d'écoulements qui sont constatées sur l'Agly aval ainsi que sur les ruisseaux des Albères. **Des plans d'eau affichent leurs plus bas niveaux, voire des assecs historiques quand il ne s'agit pas d'eutrophisation sévère** qui est également constatée sur la Têt et le Tech aval. La couverture neigeuse se fait plus rare en montagne, elle est même parfois nulle ou presque.

Si les milieux aquatiques sont autant en souffrance, il est évident que les pêcheurs en subissent également les conséquences. **La pêche telle que nous la connaissons aujourd'hui est déjà en mutation, et celle de demain sera inévitablement différente**. Les populations piscicoles les plus fragiles, les salmonidés en plaine et en piémont, vont fortement régresser tandis que la pêche sera impraticable sur les plans d'eau en situation de stress hydrique... cela a déjà commencé. **Néanmoins, la pêche en montagne semble encore avoir de beaux jours devant elle**.

La valorisation des plans d'eaux de 2^oe catégorie ou considérées comme telles sera salubre ... seulement, le nombre de plans d'eau de 2^oe catégorie est limité en terres catalanes.

Les fiches actions proposent un accompagnement au changement climatique pour que la pêche perdure et que les pêcheurs de demain continuent à prendre du plaisir au bord de l'eau.

LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- **Fiche action RC1** : Reclasser en 2ème catégorie les plans d'eau en limite thermique pour les salmonidés
- **Fiche action RC2** : Reclasser en 2ème catégorie les cours d'eau en limite thermique pour les salmonidés
- **Fiche action RC3** : Recréer une pêche de proximité avec des espèces de 2ème catégorie
- **Fiche action RC4** : Maintenir la pêche de proximité existante avec les parcours Parcours Pêche de Loisir
- **Fiche action RC5** : Etendre le réseau de plans d'eau de 2ème catégorie
- **Fiche action RC6** : Préparer les pêcheurs aux impacts du changement climatique et valoriser les 2èmes catégories
- **Fiche action RC7** : Inciter les AAPPMA à s'intéresser aux plans d'eau de 2ème catégorie
- **Fiche action RC8** : Réaliser une étude pour optimiser l'alimentation en eau du plan d'eau Ticou



117 748 €

9 FICHES ACTIONS



RENFORCER LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE ET OPTIMISER SON FONCTIONNEMENT

La pêche associative est organisée autour d'un réseau départemental qui est composé de la Fédération et des AAPPMA. **En dehors de l'équipe salariée de la FDAAPPMA 66, la gestion de la pêche associative repose sur le bénévolat**.

Le recrutement de nouveaux bénévoles pour assurer une continuité dans les AAPPMA est obligatoire. Hors ce recrutement est de plus en plus difficile, en lien avec l'évolution de notre société. Ce réseau associatif gagnerait à être consolidé et optimisé pour le rendre plus efficient.

En effet, la politique départementale de développement du loisir pêche est étroitement liée à la structuration du réseau associatif mais aussi à l'organisation de la structure fédérale. Les politiques de gestion sont ainsi étroitement liées à l'organisation et à la cohésion du réseau.

On ajoutera que la représentation politique de la Fédération constitue un élément fondamental pour assurer la bonne représentation des pêcheurs mais aussi pour garantir la défense des milieux aquatiques ainsi que la promotion du loisir pêche.

La pêche associative est en charge de missions ambitieuses d'utilité publique qui doivent être portées pour rayonner auprès de tous les acteurs du département et de la région.

LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- **Fiche action F1** : Recruter de nouveaux bénévoles dans les AAPPMA
- **Fiche action F2** : Etoffer le réseau de bénévoles pour les missions fédérales
- **Fiche action F3** : Accompagner les AAPPMA pour réaliser des chantiers participatifs d'aménagements piscicoles
- **Fiche action F4** : Poursuivre le travail relationnel réalisé avec les partenaires institutionnels
- **Fiche action F5** : Redéfinir les territoires des AAPPMA avec des limites cohérentes
- **Fiche action F6** : Réaliser la formation continue du Conseil d'Administration de la FDAAPPMA 66
- **Fiche action F7** : Réaliser la formation continue des dirigeants des AAPPMA
- **Fiche action F8** : Réaliser des conférences thématiques à destination des pêcheurs
- **Fiche action F9** : Poursuivre le travail mené au sein de l'association Truite Fario Pyrénéenne



668 237 €

14 FICHES ACTIONS

DÉFINIR UNE POLITIQUE DE GESTION PISCICOLE EFFICACE ET ATTRACTIVE

La gestion piscicole consiste à introduire des poissons sur les sites de pêche.

Deux objectifs peuvent être visés :

- Pour être repris rapidement par les pêcheurs (il s'agit d'augmenter les rendements de capture lorsque ceux-ci sont jugés trop faibles, que les poissons soient prélevés ou relâchés)
- Pour implanter une espèce en réponse à une attente (ex : black-bass dans petit plan d'eau de plaine).

Le premier objectif correspond à de l'halieutisme, c'est-à-dire, **qu'il s'agit de satisfaire les pêcheurs**, plutôt rapidement, tandis que le second correspond à de la gestion d'espèces pour tenter de pérenniser les populations.

La gestion piscicole constitue donc un pilier important des actions entreprises par les AAPPMA et les Fédérations de pêche, d'autant plus que les pêcheurs sont en majorité très demandeurs.

Le choix des espèces, des sites, des quantités et des stades auxquels les poissons sont introduits permettent de contenter certaines catégories de pêcheurs.

Pour optimiser la gestion piscicole, **il est important de mettre en œuvre un plan d'empoissonnement réfléchi**, adapté aux sites gérés et si possible avec une programmation pluriannuelle. C'est l'objet de cet enjeu et des fiches actions qui suivent.

Les empoissonnements sont réalisés en conformité avec le Plan Départemental de protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Il s'agit d'un document cadre élaboré par les Fédérations de pêche. Il définit, entre autres, si des opérations d'empoissonnements et alevinages doivent être réalisées et si oui comment.



LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- **Fiche action P1** : Optimiser les empoissonnements en truites en plans d'eau
- **Fiche action P2** : Diagnostiquer et le cas échéant réviser l'emplacement des Parcours Pêche Loisir (PPL) en rivière
- **Fiche action P3** : Développer des produits grosses truites surdensitaires
- **Fiche action P4** : Développer des parcours PPL « Big fish »
- **Fiche action P5** : Définir un plan d'empoissonnement pluriannuel pour les poissons carnassiers
- **Fiche action P6** : Définir un plan d'empoissonnement pluriannuel pour les cyprinidés, hors parcours de nuit
- **Fiche action P7** : Valoriser les parcours carpe de nuit
- **Fiche action P8** : Poursuivre et accentuer les efforts réalisés sur le Black-bass
- **Fiche action P9** : Poursuivre la production de Truites arc-en-ciel souche Bouillouses
- **Fiche action P10** : Poursuivre les alevinages sur les lacs de montagne
- **Fiche action P11** : Evaluer et optimiser les alevinages sur les cours d'eau de 1ère catégorie
- **Fiche action P12** : Evaluer et optimiser les alevinages sur lacs de montagne
- **Fiche action P13** : Mettre à jour le PDPG
- **Fiche action P14** : Evaluer la fréquentation des PPL



81 110 €

11 FICHES ACTIONS

RÈGLEMENTATION ET SURVEILLANCE



La réglementation est un outil important que les gestionnaires utilisent systématiquement. Celle-ci est établie dans le Code de l'Environnement qui constitue le document de référence en matière de réglementation.

C'est pourquoi le Préfet qui applique la réglementation à l'échelle de son département ne légifère jamais. **Il reprend les dispositions du Code de l'Environnement et s'il doit déroger il le fait conformément aux dispositions instaurées par ce document cadre.**

Une bonne réglementation doit être :

- Compréhensible pour tous,
- Juste (absence de ségrégation),
- Efficace (absence de dogmatisme),
- Simple,
- Verbalisable,
- Adaptée aux objectifs à atteindre.



Une réglementation compliquée et dense constitue un repoussoir pour les pêcheurs et en particulier pour les pêcheurs de l'extérieur. Il s'agit alors d'un frein à la pratique de la pêche. Mais dans certains cas, la réglementation peut permettre de faire évoluer les populations piscicoles en fonction des attentes des pêcheurs ciblés.

Les agents assermentés doivent également être en mesure de comprendre et d'appliquer la réglementation facilement, y compris les agents non issus du monde de la pêche (gendarmerie, brigades vertes, etc.).

La réglementation est indissociable de la surveillance. Les pêcheurs sont en effet demandeurs de plus de contrôles au bord de l'eau selon les résultats de l'enquête.



LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS

- **Fiche action R1 :** Mettre en place des partenariats avec les organismes de police externes
- **Fiche action R2 :** Assurer la maîtrise des baux de pêche
- **Fiche action R3 :** Simplifier et optimiser la réglementation pêche
- **Fiche action R3-1 :** Simplifier au maximum le règlement intérieur fédéral
- **Fiche action R3-2 :** Harmoniser et simplifier la réglementation sur les parcours no-kill
- **Fiche action R3-3 :** Optimiser et simplifier la réglementation en montagne
- **Fiche action R3-4 :** Harmoniser la taille légale minimale de capture de la Truite fario
- **Fiche action R3-5 :** Harmoniser la réglementation sur les petits plans d'eau artificiel
- **Fiche action R3-6 :** Classer en eaux closes les plans d'eau de Saillagouse
- **Fiche action R3-7 :** Proposer la mise en place d'un no-kill départemental pour le Black-bass
- **Fiche action R4 :** Optimiser le fonctionnement de la garderie
- **Fiche action R4-1 :** Accentuer la garderie sur les parcours thématiques
- **Fiche action R4-2 :** Assurer la formation continue des gardes pêche bénévoles

CONCLUSION

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche des Pyrénées-Orientales constitue un document cadre ambitieux qui va permettre de planifier et d'optimiser le développement de l'activité pêche pour les 5 prochaines années.

Les enjeux sont multiples et ils s'articulent autour du développement d'une offre pêche diversifiée et structurée, à même de répondre aux attentes de tous.

La Fédération de pêche des Pyrénées-Orientales montre ainsi une volonté de s'ouvrir à l'ensemble des acteurs afin de devenir un partenaire incontournable, car force de proposition, dans l'objectif de renforcer le développement des territoires grâce à l'activité pêche.

Pour finir, on retiendra que le département des Pyrénées-Orientales, de par son contraste plaine/montagne présente une richesse géographique et halieutique exceptionnelle qui permet de pratiquer l'ensemble des modes de pêche. Cette configuration rare est à même de répondre à toutes les attentes.

Le territoire montagnard reste fabuleux, c'est lui qui a fait la renommée du département avec les fameuses truites sauvages arc-en-ciel de souche Bouillouses. Mais les petits plans d'eau de la plaine, tout comme les lacs de barrages ne doivent pas être oubliés. Ils constituent en effet les garants de la pêche de demain mais également pour tous ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se rendre en montagne.

Néanmoins, la météorologie de ces dernières années a montrée la fragilité du réseau hydrographique départemental. Il est donc indispensable de prendre le plus grand soin de la ressource en eau dont la protection, la préservation et la pérennité dépassent largement les enjeux du développement de la pratique de la pêche.

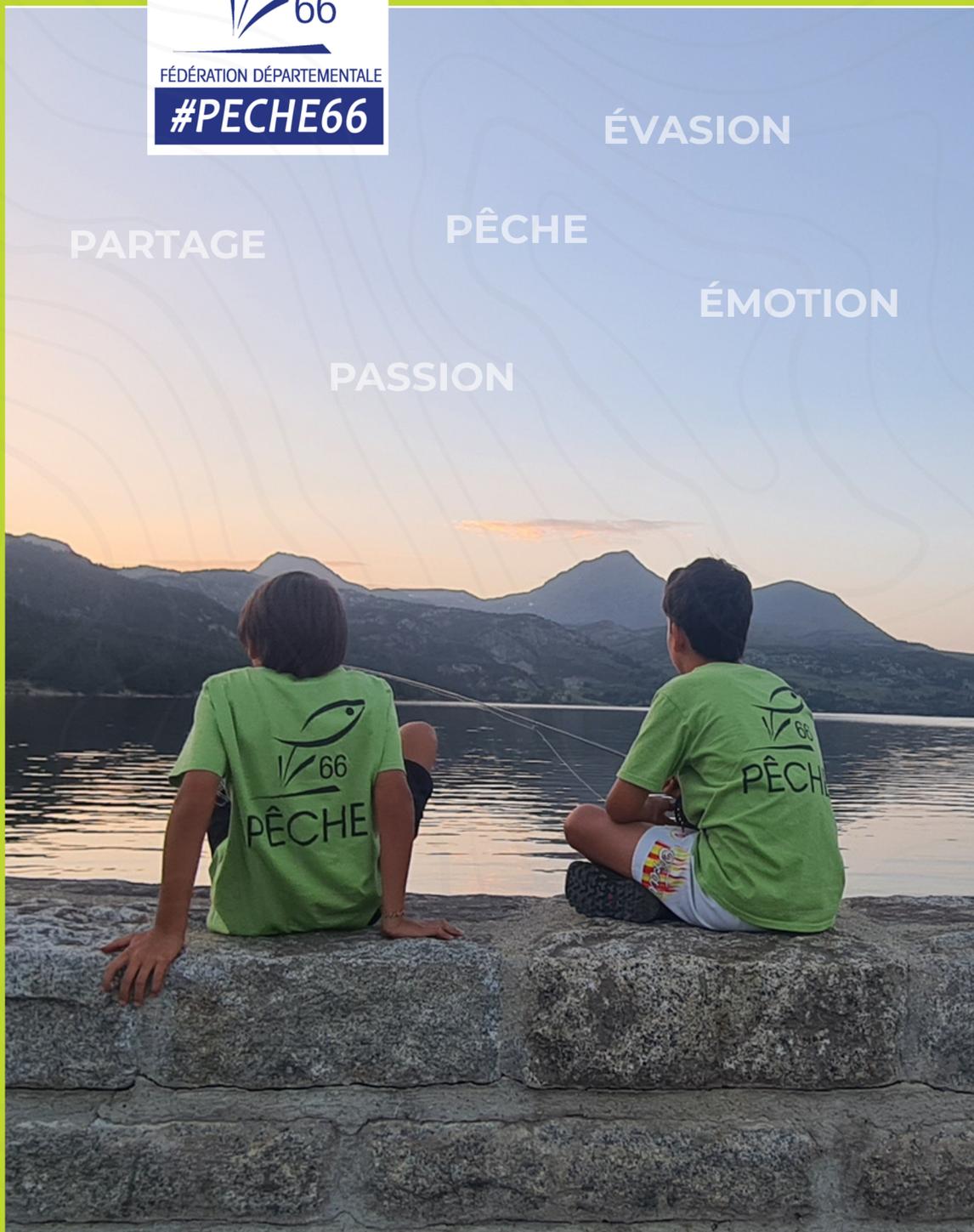
A travers la rédaction de son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP), la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées-Orientales (FDPPMA66) souhaite affirmer sa politique de modernisation et de développement du loisir pêche. Ce travail qui est le fruit d'une réflexion concertée des acteurs départementaux de la pêche de loisir, a permis d'établir un diagnostic précis et de définir les attentes des pêcheurs afin de répondre au développement du loisir pêche, en y intégrant les enjeux de protection et de surveillance des milieux.





FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

#PECHE66



ÉVASION

PARTAGE

PÊCHE

ÉMOTION

PASSION

Merci à l'ensemble des élus, bénévoles, salarié(e)s, apprenti(e)s, stagiaires, services civiques pour votre investissement pour la réalisation de ce document ainsi que l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour votre confiance !

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 Avenue des Bouillouses - 66170 Millas

Tel : 04 68 66 88 38

Mail : federation@peche66.org

www.peche66.org

Dossier suivi par : S.DELMAS - O.BAUDIER - FDPPMA66

Rédaction du SDDL66 : J.CHEVALIER - AYGA

Conception graphique : J.TRANTOUL - FDPPMA66

Crédits photos : ©FDPPMA66, ©FNPFL.MADELON, ©AYGA

REJOIGNEZ-NOUS :

